

Présents :

- Mme BODIN, IA-DASEN de la Manche
- Mme LECAM, Co-secrétaire départementale Manche SNEP-FSU
- M Knosp, Co-secrétaire départemental Manche SNEP-FSU

Objet de l'audience : Décision prise par la DASEN de la Manche de suspendre l'apprentissage de la natation dans le second degré.

Mme Bodin :

- Fait part d'une réflexion temporaire, liée à la circulation très active du virus dans le département de la Manche, qui l'a amenée à faire une communication en direction des chefs d'établissement afin de suspendre dans un premier temps jusqu'à la fin janvier, l'accès aux bassins de natation.
- Selon elle, cette interdiction a pour objectif principal la protection des élèves par la limitation de la circulation du virus de la COVID-19 (variant OMICRON)

SNEP FSU :

- Rappelle l'incompréhension des collègues d'EPS du département, ballotés entre les injonctions contradictoires du ministre, du protocole officiel, de la lecture de la DASEN des recommandation de la FAQ du MEN. Selon lui, les enseignants d'EPS sont des professionnels qui gère cette situation de crise sanitaire depuis 2 ans et qui sont à même de proposer des adaptations afin de garantir la sécurité sanitaire des élèves. Il rappelle également que le ministre lui-même a convenu qu'il fallait s'en tenir au protocole de niveau 2, et que ce qui été écrit dans le FAQ n'étaient que des recommandations.
- De plus, l'apprentissage du savoir nager au collège est une priorité nationale et un enjeu de santé publique. Notamment dans le contexte des 2 années passées (confinement + EPS en extérieur)

Mme Bodin :

- Répond que l'organisation au sein du département répond à 3 niveau de décision : les enseignants d'EPS, les chefs d'établissement et elle-même. Elle a donc pris la décision de suivre les très fortes recommandations de la FAQ et d'interdire l'accès aux piscines pour les scolaires sous sa responsabilité.

SNEP FSU :

- Rappelle à Mme Bodin les conséquences d'une interdiction d'accès aux bassins de natation pour les élèves mais aussi pour les enseignants d'EPS : reprogrammation au pied levé, absence d'installations couvertes, mise en pause des séquences d'apprentissage... et surtout impossibilité de report de ces séances de natation du fait de l'utilisation à flux tendu des bassins de natation.

- Propose une logique inverse afin de permettre aux élèves de continuer à bénéficier au maximum de l'apprentissage de la natation : « ouverture par principe et fermeture au cas par cas ». Il semble que l'EPS est sous-considérée car étant la seule discipline à être placée au niveau 3 du protocole (activité masquée de faible intensité en intérieur ou pratique à l'extérieur)

Mme Bodin :

- Refuse de revenir sur sa décision. Evoque le cas des orchestres d'instruments à vent qui ont été eux aussi supprimés afin de justifier le traitement égalitaire de l'EPS, et déclare que le port du masque est une réalité pour toutes les autres matières. Elle évoque également un plan de rattrapage pour la natation afin de compenser les enseignements qui ne pourraient être dispensés.

SNEP FSU :

- De plus l'allègement du protocole de contact tracing par M Castex, premier ministre, la veille au soir lui semble être en décalage total avec cette interdiction. Il rappelle également que l'annonce d'un plan natation avait déjà été faite par Mme Bodin l'année dernière et qu'il n'y a toujours pas d'annonce le concernant à ce jour.